



Programme de Validation de la Légalité des Bois

Un outil nouveau de **renforcement du contrôle forestier** et de **facilitation du commerce** du bois basé sur la légalité

Défis et opportunités

Le problème de la production illégale de bois et de la présence, sur les marchés internationaux, de produits qui en sont issus, est l'objet d'une attention croissante au niveau mondial. L'obtention d'informations fiables et crédibles sur l'origine et la production des bois est devenue un impératif pour les acheteurs et consommateurs de produits bois, les gouvernements, la société civile et les agences de développement, dans les pays producteurs comme dans les pays consommateurs. Le seul recours à la certification forestière volontaire ne semble pouvoir suffire à régler rapidement la question à un niveau plus général.

Des initiatives internationales se développent désormais pour empêcher l'exportation, l'importation, la distribution et l'achat de bois dont le caractère « légal » ne serait pas prouvé. Les pays producteurs dans lesquels existe une exploitation forestière illégale réputée significative sont conduits à mettre en place des systèmes de surveillance (monitoring) et de vérification fiables pour prouver, de manière crédible au plan international, que les bois qu'ils exportent proviennent de sources légales et sont produits et commercialisés dans le respect de principes et critères de légalité reconnus. De tels systèmes fournissent des avantages multiples aux pays producteurs, notamment :

- ♦ l'accès assuré à des marchés d'exportation de plus en plus sensibilisés à ces problèmes et généralement plus rémunérateurs ;
- ♦ la perception juste et efficace des recettes, fiscales et autres, destinées à alimenter les finances publiques ; et
- ♦ la pérennité des ressources forestières et la production durable de produits bois comme de produits forestiers non ligneux à forte valeur commerciale.

Toutefois, les programmes d'assistance technique traditionnelle financés par l'aide internationale, par nature limités en portée ou dans le temps, n'ont souvent pas permis aux gouvernements des pays concernés de développer durablement l'ensemble des capacités nécessaires à la réalisation de tels objectifs dans un cadre politique, institutionnel, législatif, et opérationnel approprié.

La solution SGS

La SGS a développé une approche pragmatique qu'elle propose aux pays producteurs pour le contrôle effectif de leur secteur forêt-bois : le '**Programme de Validation de la Légalité des Bois**' (PVLB). Ce programme comprend la création d'un partenariat public/privé opérationnel entre le gouvernement et une société de vérification reconnue au niveau international opérant au sein d'une agence indépendante. Le suivi et la vérification 'tierce partie' sont intégrés dans le système national de contrôle, à des étapes clés de la chaîne de production et de commercialisation du bois. L'origine légale et les caractéristiques propres des produits, les conditions de leur production et de leur détention, ainsi que le respect des prescriptions réglementaires applicables, sont ainsi vérifiés de manière indépendante. Les particuliers, communautés locales ou organisations non gouvernementales constituant la société civile peuvent également être invités à jouer un rôle actif dans le système pour renforcer son efficacité, assurer sa transparence et tester son bon fonctionnement.

Le PVLB comprend deux volets distincts, regroupant chacun différents modules :

- ♦ **Vérification de l'Origine Légale (VOL)**: elle permet de démontrer que les grumes et produits bois ont été acquis légalement. La vérification couvre les droits d'accès à la ressource forestière, d'exercice des activités d'exploitation des forêts et de propriété des produits, ainsi que le paiement des taxes et le respect des volumes et quotas de production.
- ♦ **Vérification de la Conformité Légale (VCL)**: elle permet de démontrer que les grumes et produits bois ont été, au sens large, légalement produits. Dans cette composante, on vérifie en continu que le producteur de bois opère en conformité avec la législation nationale, en matière gestion et d'exploitation forestière, de transformation industrielle, de transport et de commercialisation des produits.

Il est conseillé de mettre en œuvre le programme PVLB progressivement, les vérifications exercées dans le cadre des différents modules VOL et VCL étant alors renforcées par phases successives. Un système de validation officielle des attestations PVLB, et de **licences d'exportation** (pour l'opérateur) ou de **permis d'exportation** (pour un lot de bois donné) associés à ces attestations, peut être instauré sur la base des critères ainsi fixés à chaque étape. Le programme PVLB peut également être étendu au marché domestique.

Le PVLB sur le terrain

Le programme PVLB assure une traçabilité fiable des bois des concessions forestières aux industries de transformation et jusqu'à leur destination finale, que ce soit l'exportation ou le marché local. VLO et VLC sont obtenues par :

- la vérification documentaire, y compris des permis et déclarations de production ;
- l'analyse d'images satellitaires ou aériennes afin d'évaluer l'activité des sites d'exploitation ;
- la traçabilité des grumes, depuis la forêt jusqu'à la scierie ou autre usine de transformation primaire ou jusqu'au point d'exportation en grumes ;
- la traçabilité des produits bois, jusqu'à l'usine de transformation secondaire ou au point d'exportation ou de vente locale ;
- et les inspections de terrain, y compris en forêt, sur camions et dans les scieries, afin de s'assurer de la justesse des relevés internes et déclarations des entreprises ; ainsi que par
- la vérification du paiement des redevances et autres taxes, voire le recouvrement direct de ceux-ci pour le compte de l'Etat.

Le cadre institutionnel

L'expérience de la SGS montre que de tels programmes peuvent s'autofinancer, la collecte de recettes supplémentaires pour le Gouvernement couvrant largement le coût du programme. Le cadre administratif dans lequel le PVLB est mis en place est essentiel au succès du programme. Un soin particulier est apporté aux relations avec les autorités et les autres intervenants dans la filière. Selon la politique et l'organisation administrative en vigueur au sein des services forestiers gouvernementaux, le programme PVLB peut être complètement externalisé auprès du vérificateur externe ou confié à une agence semi-autonome gérée en partenariat avec le vérificateur. Les projets sont conçus de manière à inclure la possibilité de formation et de transfert de compétences et de technologie vers le pays hôte, y compris par la formation de personnels détachés de l'administration ainsi que, à terme, l'option du transfert total de la responsabilité de gestion au personnel local sous certification qualité du système de gestion.

Gestion de l'information

Une bonne gestion du système informatisé gérant les informations relatives aux activités de terrain est cruciale. La saisie rapide des données est obtenue en forêt par l'utilisation de code-barres et d'ordinateurs portables. La comparaison automatisée des déclarations des entreprises avec les résultats des inspections permet de confirmer la fiabilité des déclarations. Le système d'information sert également de base de gestion centrale des informations du secteur forestier national, et permet de générer tous les relevés et statistiques souhaités.

Pourquoi la SGS?

Le Groupe SGS est leader mondial dans les domaines de l'inspection, de l'analyse en laboratoire, de la vérification et de la certification, où il jouit d'une réputation de constant innovateur. Fondée en 1878, la société est une référence en matière d'expertise, de qualité et d'intégrité. Avec 43.000 employés, la SGS anime un réseau de plus de 1.000 bureaux et laboratoires répartis dans le monde entier.

Depuis 1995, la capacité de vérification de la SGS dans les secteurs de la forêt et du bois a été démontrée par les mandats qu'elle exécute avec succès pour le compte des gouvernements de plusieurs pays en Afrique, Asie-Pacifique, Amérique Latine et Russie. Ces programmes modulaires ont tous vocation à évoluer vers un concept de PVLB plus abouti. Dans le même temps, le programme SGS QUALIFOR de certification forestière n'a cessé de se développer, pour dépasser aujourd'hui les 20 millions d'hectares de forêts certifiées dans plus de 50 pays et 2'400 certificats 'Chaîne-de-Contrôle' délivrés dans plus de 60 pays.

Contacts

Pour plus d'information sur le programme PVLB, merci de contacter:

Antoine de La Rochefordière:	SGS SA, Genève	antoine.delarochefordiere@sgs.com
Alain Verney:	Afrique centrale	alain_verney@sgs.com
Marc Parren:	Afrique de l'ouest	marcparren@hotmail.com
Cesar Berni:	Amérique Latine	cesar_berni@sgs.com
Bruce Telfer:	Asie-Pacifique	bruce_telfer@sgs.com
Andrey Zakharenkov:	Russie	andrey.zakharenkov@sgs.com

Site internet: www.sgs.com/forestrymonitoring